

## Au Conseil Communal de Prangins

### Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no. 56/01

Demande d'un crédit de Fr. 515'000.—pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. Michel Augsburger, Philippe Bader, Claude Favre. Claude Perret et Dan Niculescu s'est réuni plusieurs fois pour l'étude du dossier. M. Claude Perret a été absent à deux séances étant en vacance et M Philippe Bader à deux séances.

Nous remercions aux Messieurs André Fischer et Francis Moser d'avoir assisté à une de nos séances.

#### Préambule

Depuis la séance du conseil qui a eu lieu le 20 septembre passé le dossier a été complété avec les détails d'équipement de la cuisine, dessins et coûts des offres.

La commission a décidé de refuser le préavis présenté par la Municipalité pour les raisons suivantes:

- coût excessif pour une construction simple, de plein pied qui selon l'estimation initiale de l'architecte devait coûter 250'000 fr. tout compris.

Le projet proposé dans le préavis se monte à Fr. 515'000 avec un volume S.I.A. calculé de 490 m<sup>3</sup> ce qui nous donne Fr. 1'051 le m<sup>3</sup> ; pour information le coût tout compris au m<sup>3</sup> d'une villa se situe actuellement à Fr. 620 à 650 le m<sup>3</sup>.

*Nous donnons ci-dessous quelques suggestions pour réduire le coût :*

- la caisse peut être intégrée dans la construction, comme à présent.
- les murs extérieurs en béton qui entourent sur les trois côtés la construction peuvent très bien être en maçonnerie, (plots en béton) avec une façade en maçonnerie apparente ou crépie.

- la solution pour l'étanchéité de la construction contre l'eau qui monte par capillarité depuis le sol très humide n'est pas du tout appropriée ; une isolation horizontale sur toute la surface du bâtiment sera plus adéquate.
- les honoraires d'architecte doivent et peuvent être revus à la baisse, de même pour l'ingénieur.
- tous les corps de métier doivent être mis sur le même pied d'égalité en recevant des soumissions faites en bonnes et due formes.
- pour des raisons d'économie d'électricité et une meilleure utilisation de l'espace utile, les multiples frigos individuels peuvent être remplacés par une chambre froide, avec compartiment de congélation.

*Remarques pour la distribution intérieure.*

- la cuisine et la zone froide, les deux servant le bar, devraient être placées de telle manière à ce que la circulation des produits finis et non finis ne se croisent pas
- le W.-C. pour handicapés doit avoir un accès direct depuis l'extérieur.

*Recommandations*

- Pour conclure, nous recommandons que l'investissement total du prochain projet soit limité à un montant de 380'000 ou maximum 400'000 fr.
- A l'avenir il serait judicieux que la municipalité rédige un cahier de charges pour l'avant projet d'un objet (ou bien immobilier), qui devrait être mis en concours avec au moins 3 architectes qui garantiront leur estimation du coût total avec une marge d'erreur de maximum +/-10%. Cette manière de procéder permettrait à la municipalité et au conseil de connaître le montant exact de l'investissement au moment d'approuver le crédit d'étude.

**Conclusion**

A vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien prendre la décision suivante :

**Le Conseil Communal de Prangins**

vu le préavis municipal no. 56/01 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 515'000 pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE** de refuser le préavis municipal no. 56/01 concernant une demande de crédit de Fr. 515'000 pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux.

**Prangins, le 23.10.01.**

Messieurs

Dan Niculescu

Michel Augsburger

Philippe Bader

Claude Favre

Claude Perret

The block contains five handwritten signatures in blue ink, each corresponding to a name listed to its left. The signatures are: 1. Dan Niculescu: A stylized signature starting with 'DN'. 2. Michel Augsburger: A signature starting with 'MA'. 3. Philippe Bader: A signature starting with 'PB'. 4. Claude Favre: A signature starting with 'C. Favre'. 5. Claude Perret: A signature starting with 'C. Perret'.